



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Check against delivery
Seul le texte prononcé fait foi

79^{ème} session de l'Assemblée générale 6^{ème} Commission

Point 81 de l'ordre du jour

Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés
Status of the Protocols Additional to the Geneva Conventions of 1949 and relating to the protection of victims of armed conflicts

New York, le 4 novembre 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Cette année, nous commémorons les 75 ans des Conventions de Genève. A cette occasion, nous réitérons l'importance primordiale que représente le respect du droit international humanitaire (DIH), ainsi que notre attachement aux Conventions de Genève. En effet, la Suisse fut l'une des initiatrices de la première Convention de Genève de 1864, dont les 160 ans sont aussi marqués cette année. La Suisse a ensuite convoqué les Conférences diplomatiques qui ont élaboré les quatre Conventions de Genève de 1949, et leurs trois Protocoles additionnels.

Les Conventions de Genève sont toujours aussi pertinentes, aujourd'hui plus que jamais. Plus de 120 conflits font rage à travers le monde. Les Conventions, ainsi que leurs Protocoles additionnels, visent à

protéger l'humanité des effets dévastateurs de la guerre et à garantir le respect de la vie et de la dignité de chaque individu. Nous n'avons pas de meilleur outil que DIH pour protéger les victimes de la guerre. Les violations du droit international humanitaire ne sont pas le signe de l'inefficacité de ces règles juridiques, mais bien le signe de la faiblesse humaine à les respecter. Il en va de notre responsabilité de les appliquer avec détermination, en toutes circonstances et sans exception.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de rappeler que les Conventions de Genève font partie des **rares traités internationaux à avoir été universellement ratifiés**. Elles sont donc contraignantes pour tous les États. Ceux-ci sont non seulement tenus de les respecter, mais aussi de veiller à ce qu'elles soient respectées par toutes les parties, tout en utilisant leur influence à cet effet. Nous ne pouvons le répéter assez : le DIH doit être respecté, par toutes les parties au conflit, en tout temps et en toutes circonstances, et ceci même si l'adversaire ne le fait pas ou si une autre partie est à l'origine du conflit. Les Conventions de Genève sont le fruit de la volonté politique de tous les Etats, exprimée au nom de notre humanité commune. En ce 75^{ème} anniversaire, la Suisse a appelé tous les Etats **à hisser le respect des Conventions de Genève, et du DIH en général, au rang de priorité politique**.

Concrètement, cela peut se traduire par la prise de diverses mesures : les Etats qui ne l'ont pas encore fait sont fortement encouragés à **ratifier les trois Protocoles additionnels aux Conventions de Genève**. Les États sont également encouragés à reconnaître, si ce n'est pas déjà le cas, **la compétence de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits**. La rédaction de **rapports volontaires sur la mise en œuvre du DIH au niveau national** représente une autre mesure efficace dans le but de promouvoir le respect du DIH. Ces rapports permettent de nourrir les échanges entre Etats sur les défis et bonnes pratiques d'une telle mise en œuvre. Au niveau national, leur rédaction permet aussi de stimuler les synergies afin d'améliorer la compréhension collective en faveur d'une mise en œuvre efficace du DIH. La Suisse finalise actuellement la mise à jour de son rapport volontaire publié en 2020.

Inspirons-nous de la coopération interétatique qui était à l'œuvre en 1949. Poursuivons nos efforts communs pour un meilleur respect du DIH.

Je vous remercie.

Mr President

This year we commemorated the 75th anniversary of the Geneva Conventions. On this occasion we reaffirm the paramount importance of the respect for international humanitarian law (IHL), including our commitment to the Geneva Conventions. Switzerland was one of the initiating parties behind the first Geneva Convention of 1864 – the 160th anniversary of which is also being marked this year. In addition, Switzerland convened the international conferences of diplomats that drew up the four Geneva Conventions of 1949 and their three Additional Protocols.

The Geneva Conventions are as relevant today as ever. Today, more than 120 conflicts are raging across the globe. The Geneva Conventions as well as their Additional Protocols aim to protect humankind from the devastating impact of war and to safeguard respect for the life and dignity of every individual. There is no better tool to protect victims of war than IHL. The violations of these laws that we see do not mean the rules are ineffective; rather, it shows us the human weakness in respecting them. It is our responsibility to apply the rules of international humanitarian law with resolve, in all circumstances and without exception.

Mr President

Let us not forget that the Geneva Conventions are among the **few international treaties to have been universally ratified**. They are therefore binding on all States. This means that States are not only obliged to respect the Conventions, they must also ensure that the Conventions are respected by all parties – and to make use of their influence to this effect. We cannot stress this enough: IHL must be respected, by all parties to a conflict, at all times, and in all circumstances, even if one of the conflicting parties does not do so, or if another party is at the origin of the conflict in question. The Geneva Conventions are the fruit of the international community's political will as a whole, an expression of our common humanity. On this 75th anniversary, Switzerland has been urging all States **to make the respect for the Geneva Conventions, and IHL in general, a political priority**.

In practice, this means implementing certain measures. States that have not yet done so are strongly encouraged **to ratify the three Protocols Additional to the Geneva Conventions**. States are also encouraged to recognise, if they have not already done so, **the competence of the International Humanitarian Fact-Finding Commission**. **Voluntary reports on the domestic implementation of IHL** are also an effective measure for promoting respect for international humanitarian law, providing a basis for countries to exchange best practice as well as the challenges involved in implementation. In addition, the report drafting process helps create synergies and grow a common mindset for effective IHL implementation at national level. Switzerland is currently finalising the updated version of its 2020 voluntary report.

Let us be inspired by the interstate cooperation that was at work back in 1949. Let us continue to improve respect for international humanitarian law together.

Thank you.